Cadre DE COOPERATION du PNUD Comores 2015 - 2019

EVALUATION A mi -PARCOURS DU CPD

# Termes de référence

**1. Contexte**

**1.1. Contexte économique et social**

L’Union des Comores est constituée des quatre îles de Mwali, Ndzouani, Ngazidja et Maore. Cette dernière étant sous administration française depuis l’accession du pays à l’indépendance et fait l’objet d’un contentieux territorial entre l’Union des Comores et la France, les données fournies dans ce document ne concernent que les trois premières îles. Ces dernières comptaient 669 327 habitants en 2009 dont environ 51% à Ngazidja, 42% à Ndzouani et 7% à Mwali. Le pays a connu en 2011 une croissance économique estimée à 2%. Tirée notamment par les performances des exportations agricoles et par une demande finale essentiellement privée soutenue par les transferts des fonds des émigrés. La croissance devrait atteindre 3,1 % en 2012 et 3,5 % en 2013. Malgré cette croissance en nette progression, celle-ci ne permet pas de compenser la croissance démographique estimée à 2,1%. Il en résulte une progression négative du PIB par habitant qui se traduit par une incidence de la pauvreté de 45% parmi les individus et de 37% parmi les ménages en 2004.

L’Union des Comores s’est engagée depuis 2001 dans un processus de consolidation de la paix et de la démocratie qui a porté ses fruits : deux alternances démocratiques ont pu être assurées (2006 et 2011). Cette stabilité retrouvée a permis au Gouvernement de lancer d’importants chantiers de développement. Les réformes engagées ont notamment permis d’atteindre le point d’achèvement de l’Initiative en faveur des PPTE conduisant à une réduction de 56% de la dette extérieure et ouvrant de nouvelles perspectives pour accroître les investissements publics, doper la croissance par la relance du secteur privé et renforcer la lutte contre la pauvreté.

A la faveur du retour de la stabilité politique et de la reprise des relations avec les principaux partenaires de développement, le pays a connu une période de stabilisation macroéconomique et un taux de croissance positif de 2,7% sur la période 2010-2013. Toutefois, les efforts consentis restent largement insuffisants pour réduire la pauvreté, avec un taux de croissance démographique de 2,2% par an.

Selon l'analyse de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D), les Comores, Etat insulaire densément peuplé, font face à de nombreux défis, dont les plus pertinents, et pour lesquels le PNUD est à même de produire des changements sont : a) la gouvernance, qui implique des réponses adéquates à la fragile stabilité politique, aux faibles performances de l’administration et aux processus de décentralisation et de développement local en gestation; b) la résilience des individus, des ménages, des communautés, des institutions et des secteurs productifs; c) l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets; le défi du développement des différentes îles conjugué à celui des mesures d’adaptation/atténuation face au changement climatique; d) l’accélération et la diversification de la croissance : la croissance économique retrouvée reste fragile par ses sources, insuffisante par son rythme et très peu créatrice d’emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. Pour y remédier, la SCA2D est bâtie sur une hypothèse de croissance de l’ordre de 7%.

La faible représentativité des femmes aux instances de décision appelle des mesures spécifiques de nature à assurer une pleine participation aux processus décisionnels.

Dans la perspective de relever l’ensemble des défis recensés dans le cadre d’un processus hautement participatif et inclusif associant la société civile, le secteur privé, les partis politiques, les organisations communautaires de base, les partenaires de développement sous le leadership du Gouvernement, la SCA2D se focalise sur quatre axes majeurs : Accélération, diversification et durabilité de la croissance ; Développement des infrastructures de soutien à la croissance ; Accès amélioré aux services sociaux de base et résilience accrue des ménages ; Renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelle et humaine.

**1.2. Contexte du Programme pays**

Elaboré sur la base des priorités nationales définies dans la SCA2D 2015-2019 et en adéquation avec le PNUAD 2015-2019, le programme proposé tient compte des avantages comparatifs du PNUD et des enseignements tirés du programme précédent. Il est bâti autour de trois piliers prioritaires articulés autour de la résilience des individus, des institutions et des systèmes, et interreliés pour la réduction de la pauvreté.

1. Tenant compte de la forte vulnérabilité du pays aux changements climatiques et ses répercussions sur l’économie et la population, **la première priorité porte** sur le développement de mesures d’adaptation et d'atténuation. En matière d'adaptation, l'action sera menée au profit des hommes et des femmes les plus vulnérables dans le domaine de l'eau, de l'agriculture et des risques de catastrophe. En matière d’atténuation, l’assistance du PNUD portera sur la gestion intégrée des déchets et la promotion des énergies renouvelables, notamment la géothermie**;**
2. **La deuxième priorité porte sur** la conservation de la biodiversité et la valorisation des services éco systémiques, comme vecteur de croissance et durabilité du développement ;
3. **La troisième priorité** adresse les défis liés à la gouvernance avec un focus sur les défis liés à la décentralisation et le développement local ainsi que les processus électoraux et la prévention des conflits ; tout en accompagnant la réforme de l’administration publique.

Par ailleurs, il convient de souligner que le CPD 2015 -2019 , est aussi aligné sur deux axes de la SCA2D et participe à la réalisation de trois effets du PNUAD, à savoir Effet 1 : les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d’emplois décents; Effet 3 : les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative et économique en adéquation avec les pratiques de droits de l’homme et de résilience; et Effet 4 : les populations les plus vulnérables assurent leur résilience au changement climatique et aux crises. En outre, ces trois effets escomptés du programme pays s'inscrivent dans la visée de trois résultats du Plan stratégique (2014-2017). Il convient également de relever que, le ciblage des interventions, notamment sur le plan géographique et celui des bénéficiaires, est systématiquement basé sur des études de vulnérabilité, et des évaluations environnementales et sociales mettant l’accent sur les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec des handicaps et les plus pauvres. Dans cette visée, le présent programme adopte une approche croisée dans l’analyse des problèmes couplée à un meilleur ciblage des acteurs et des zones de concentration des interventions. Ce programme s’inscrit également dans une perspective de poursuite des efforts déjà entamés visant à réduire le nombre de petites interventions au profit d’une approche programme centrée sur des actions stratégiques et aux impacts certains, afin d'éviter l'éparpillement et favoriser le passage à l’échelle des initiatives pilotes réussies.

L’exécution nationale (NEX) est la modalité privilégiée de mise en œuvre du Programme. L’exécution directe sera appliquée aux besoins si le contexte l'exige ainsi que le recours aux services des agences spécialisées des NU à la demande du gouvernement. L’approche harmonisée de remise d’espèces aux partenaires d’exécution (HACT) visera à réduire la complexité des procédures et les coûts de transaction. Elle contribuera également à améliorer la capacité des partenaires nationaux à gérer et mettre en œuvre les projets. Graduellement l’évolution vers l’exécution nationale intégrale s’impose.

**2. Justification**

L’évaluation à mi-parcours du CPD 2015 – 2019, visera à mesurer le niveau des produits et des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiques inclus dans ledit Programme. Pour ce faire, elle couvrira essentiellement quatre aspects : la pertinence, l'efficience et l'efficacité ainsi que la durabilité de ses acquis. En outre, elle doit permettre de tirer des leçons et de formuler des recommandations dans le but d’atteindre les produits et résultats escomptés, de pérenniser les acquis. Cette évaluation joue un rôle particulièrement important dans le dispositif de mise en œuvre de l’assistance du PNUD en Union des Comores.

**3. Objectifs de l’évaluation**

L’évaluation se déroulera sur une période de 35 jours suivant un calendrier préalablement discuté par les parties prenantes. Elle vise les objectifs essentiels ci-après :

1. **Analyse de la conception des projets du Programme pays et de leur cohérence avec les priorités nationales :**
	* La cohérence avec la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D 2015-2019) et avec d’autres cadres stratégiques adoptés par le Gouvernement Comorien durant la période couverte par le programme pays ;
	* La pertinence et la validité des stratégies d’intervention et des actions proposées par rapport aux contextes national et régional ;
	* La pertinence des objectifs, des effets et des produits correspondants au programme ;
	* La conformité des objectifs et des résultats avec les besoins réels exprimés par les bénéficiaires ;
	* Le degré de satisfaction des partenaires par rapport à la cohérence avec les documents d'orientation.
	* L’adéquation et la cohérence des projets/Programmes du CPD par rapports aux effets attendus de l’UNDAF ;
	* Le degré de contribution des Projets/programmes du CPD à la réalisation des effets de l’UNDAF, en rapport avec ceux de la SCA2D.
2. **Evaluation de la performance du Programme par rapport aux points suivants :**
	* L'atteinte des objectifs et des résultats par rapport aux prévisions et cibles du CPD, de l’UNDAF et aux autres documents nationaux pertinents ;
	* La pertinence et l’efficience des projets menées ;
	* Le choix et les moyens de mise en œuvre de l’approche stratégique ;
	* Les autres résultats imprévus qui seraient obtenus ou auxquels ce programme aurait contribué ;
	* Les effets négatifs éventuels que la mise en œuvre des projets du CPD aurait contribué à engendrer ou à renforcer ;
	* Le système de suivi-évaluation ;
	* Le rôle et l’appui des Centres régionaux du PNUD et du bureau de pays du PNUD, dans la mise en œuvre des Projets et les domaines où ils devraient améliorer leur efficacité et leur efficience ;
	* Les contraintes et les opportunités identifiées.
3. **Evaluation de la durabilité des acquis :**
	* Le degré de participation et d’appropriation des parties prenantes et des bénéficiaires ;
	* Les apports des projets pour le renforcement des capacités de ses bénéficiaires et partenaires locaux (institutions publiques, jeunes, associations de base, etc.) afin de les mettre en mesure d’accompagner efficacement le processus de pérennisation ;
	* Le degré d’appropriation des acquis des projets au niveau local, notamment des outils et référentiels développés dans le cadre des projets ;
	* Le potentiel de réplication et de mise à l’échelle des actions pilotes ou de démonstration menées.
4. **Identification des leçons apprises :**
	* L’identification des leçons apprises et des meilleures pratiques (*points forts et points faibles*) et la formulation des propositions et recommandations dans la perspective de la consolidation et de la pérennisation des acquis.
5. **Evaluation de la prise en compte de l’équité et de l’égalité de genre :**
	* Les progrès accomplis dans l’intégration du genre dans la mise en œuvre des projets ;
	* La contribution de la mise en œuvre du CPD à la promotion de l’égalité de genre et à l’autonomisation de la femme, notamment la participation de celle-ci à la prise de décision et à l’émergence de mécanismes d’inclusion ;
	* Des recommandations sur les meilleures approches à adopter pour améliorer la prise en compte de l’équité du genre dans les planifications futures.

Plus spécifiquement, l’évaluation couvrira les aspects définis ci-après et qui ne sont pas du reste exhaustif. Il s’agit de :

* + La conception et la pertinence des projets
	+ L’exécution des projets
	+ Le partenariat et les synergies avec les acteurs existants
	+ Les résultats et leur visibilité
	+ La pérennisation
	+ La pertinence du portefeuille de partenaires des projets concernés (types de partenaires, convergence de leurs missions propres avec les objectifs et approches du CPD) ;
	+ Le niveau des apports fournis par les différents partenaires (gouvernement, société civile, secteur privé, OCBs, ONGs etc.) et l’efficacité de ces apports dans la réalisation des résultats ;
	+ Les modes de collaboration et les synergies réalisées avec ces partenaires en vue de l’atteinte des résultats, notamment en matière de coopération sud-sud et triangulaire ;
	+ Les contraintes du partenariat, les solutions apportées et les domaines d’améliorations possibles.

**4. Questions clés**

L'analyse sera axée sur les cinq critères d'évaluation - la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact – seront donc appliqués. la pertinence, la performance, le succès, l’impact et la durabilité des résultats obtenus. Conformément au CPD, les activités et résultats devraient être sensibles aux questions de genre et à l’inclusivité. Les évaluateurs devront s’assurer que ces deux aspects ont été pris en compte. L’évaluation mettra aussi un accent particulier sur l’analyse des partenariats et des synergies avec les structures et acteurs déjà existants. Pour chacun des trois effets attendus du CPD, l'évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes réparties en cinq catégories ou analyses.

**1) Pertinence des résultats**

* Les effets et résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?
* Les interventions du PNUD à travers les programmes et projets sont-elles pertinentes par rapport aux priorités nationales actuelles ? En particulier, dans quelles mesures les effets attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ?
* Les arrangements institutionnels prévus sont-ils appropriés par rapport aux enjeux ?

**2) Efficacité et contribution du PNUD**

* Quels progrès vers les effets ont été réalisés ? Quels sont les réalisations et les défis majeurs pour chaque effet ?
* Dans quelles mesures les produits des projets ont-ils contribué aux Effets du CPD ?
* Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non, des effets escomptés ?
* Dans quelles mesures la stratégie du Bureau Pays du PNUD (y compris la stratégie de mobilisation des ressources, et de Suivi/Evaluation) et la gestion générale des opérations sont-elles focalisées de façon cohérente sur les progrès vers les résultats ? Que devons-nous faire mieux sur la période 2018-2019 ?
* Dans quelles mesures le Programme PNUD a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres, à l’autonomisation de la femme (women’s empowerment) et à l’émergence des mécanismes d’inclusion ? Que devons-nous faire mieux sur la période 2018-2019 ?

**3) Efficience et gestion des programmes**

* Les projets du PNUD actuellement mis en œuvre sont-ils gérés de manière efficiente ?
* Y a-t-il des approches ou des processus qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d’améliorations significatives sur la période 2018-2019 ?

**4) Evaluer l’équité et l’Égalité du genre, la promotion féminine ainsi que l’inclusion**

* Dans quelles mesures le Programme PNUD a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres, à l’autonomisation de la femme (women’s 4 empowerment) et à l’émergence des mécanismes d’inclusion ?
* Que devons-nous faire mieux sur la période 2018-2019 ?

**5) Durabilité, Appropriation Nationale et Renforcement des Capacités**

* Comment l’appropriation Nationale du Programme Pays a-t-elle été promue ?
* Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le programme pays ont-t-elles produit des changements perceptibles ?

**5. Principaux Produits attendus de l’équipe d’évaluation**

Le/la consultant (e) international (e), en collaboration avec les consultants (es) nationaux, produira un rapport d’au plus trente (30) pages en français, selon le format standard du PNUD, et en fera un résumé de cinq (5) pages en anglais et en français. Le rapport attendu sera de type analytique et fera ressortir les principaux résultats de l’évaluation ainsi que les recommandations. Les produits spécifiques attendus de la mission d’évaluation sont :

**Produits N° 1**:La conceptualisation méthodologique pour l’évaluation (c’est un document décrivant l'approche de l’équipe ainsi que la méthodologie spécifique d’approche à l’évaluation comprenant le cadre analytique qui sera utilisé pour collecter des données comparatives significatives). Ce document devra aussi indiquer la façon de mesurer le suivi des progrès de la mission d’évaluation notamment à travers le briefing avec le senior management et les autres parties impliquées. Des questionnaires semi-structurés pour les interviews et focus groupes devraient être inclus comme annexe de ce document, ainsi qu’une matrice de conception d’évaluation;

**Produit N° 2**:La version finale du plan d’évaluation en français et en anglais intégrant les feedbacks et suggestions des parties prenantes, l’évaluation des co-managers au Bureau de pays, le senior management et la contrepartie gouvernementale ;

**Produit N° 3**:Le draft du rapport d'évaluation ne comptant pas plus de 30.000 mots en français et en anglais (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) et élaboré selon le format fourni en Annexe 1. Ceci inclus une section spécifique sur les axes stratégiques d’orientation pour la période 2018-2019 ;

**Produit N°4**:Un second draft du rapport d’évaluation comportant les recommandations et commentaires formulés sur le périmer draft ;

**Produit N° 5**:Une Présentation PowerPoint en français résumant les principaux constats et recommandations basés sur le rapport de la réunion avec le senior management du PNUD et la contrepartie gouvernementale ;

**Produit N°6**:Soumission des rapports finaux en français et en anglais, ainsi que les résumés exécutifs.

Le rapport provisoire de la mission sera partagé avec le bureau de pays du PNUD Comores et les autres parties prenantes pour commentaires cinq jours après la fin de la mission aux Comores. Les commentaires des partenaires seront pris en compte dans le rapport final qui sera transmis en version papier et version électronique au bureau de pays, 10 jours après la réception de tous les commentaires.

**6. Méthodologie de l'évaluation**

La méthodologie qui sera utilisée se basera sur :

* + La consultation de l’ensemble des documents produits dans le cadre de la conduite des activités des différents initiatives et projets concernés (documents de projet, documents/manuels techniques élaborés dans la réalisation des activités des projets, les rapports annuels, les rapports de mission, etc.) ;
	+ La revue documentaire et celles des données disponibles dans la plateforme ERBM ainsi que dans les autres sources internes et externes ;
	+ Une consultation du staff du PNUD à tous les niveaux nécessaires, des équipes des projets et des autorités locales impliquées dans la mise en œuvre des projets ;
	+ Des interviews semi-structurées, sur la base de questionnaires, auprès des bénéficiaires directs des projets et des focus groups avec les parties prenantes et les bénéficiaires ;
	+ Des visites de terrain afin de constater *in visu* les réalisations (ces visites auront lieu à la même occasion que les entrevues avec les bénéficiaires). Dans ce cadre, des discussions de groupes ou toute autre méthode participative pourraient être utilisées.
	+ La compilation, le traitement et l’analyse de données.

**7. Déroulement de l'évaluation**

Trois Experts – un international et deux nationaux/les – seront chargés(es) de l’évaluation avec une mission de 20 jours ouvrables aux Comores. L’Expert/e international/e sera le chef de la mission.

Au cours de la mission, la participation des différents partenaires à tous les niveaux est fortement recommandée et tout spécialement lors de la formulation des recommandations.

L’Expert international préparera la mission par la lecture des documents clés des projets. Le déroulement de la mission est prévu de la manière suivante (voyage incus) :

* Prise de contact des deux consultants et préparation du programme de travail, révision de la documentation du projet, briefings avec l’équipe du Bureau de pays du PNUD Union des Comores ainsi qu’auprès de la contrepartie gouvernementale ;
* Avant de quitter les Comores, la mission organisera une réunion de restitution au bureau de pays du PNUD avec les principales parties prenantes (avec nécessairement les représentants du gouvernement et du PNUD) et présentera les résultats préliminaires, les conclusions ainsi que les leçons tirées.
* Analyses et rédaction du rapport à domicile : 12 jours

Le consultant international produira un rapport en français et en fera un sommaire en anglais/français. Une version provisoire du rapport devra parvenir au bureau de pays du PNUD Union des Comores et aux autres parties prenantes pour commentaires 15 jours après la fin de la mission aux Comores.

* Les commentaires des partenaires seront pris en compte dans le rapport final qui sera transmis sous version papiers et sous version électronique au bureau de pays du PNUD 10 jours après la réception et l’intégration de tous les commentaires.

**8. Éthique d'évaluation**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

**9. Gestion de l’évaluation**

La responsabilité globale de gestion de la revue revient au bureau de pays du PNUD en collaboration étroite avec l'Unité Evaluation et les autres parties concernées au niveau du siège. L'engagement permanent des principaux partenaires au niveau du pays (y compris du Représentant Résidant du PNUD, du gouvernement, et autres personnes) doit être assuré et maintenu tout au long du processus d’évaluation. De façon plus précise, les responsabilités reviendront aux structures suivantes anis qu’il suit :

* **Bureau de pays du PNUD:** (i) Préparer les termes de référence et concevoir la structure globale de la revue : (ii) identifier et engager l’équipe des experts international et national chargée de l’évaluation ; (iii) organiser les séances de briefing et de débriefing au niveau national ; (iv) participer à l’identification des experts (es) nationaux (ales) et assurer une composition appropriée de l'équipe de revue ; (v) garantir les fonds nécessaires à la réalisation revue ; et (v) fournir des commentaires sur le rapport d’évaluation provisoire et final.
* **Unité d'Evaluation du siège :** (i) Apporter des commentaires sur les termes de référence ; (ii) participer au processus de briefing et de débriefing pour l'équipe d'évaluation ; et (iii) fournir des commentaires sur le rapport d’évaluation provisoire et final.
* **Contrepartie gouvernementale :** (i) Apporter des commentaires sur les termes de référence ; (ii) faciliter les voyages internes de l’équipe d’évaluation avec l’appui du PNUD ; (iii) assurer un bon déroulement de la mission aux Comores ; (iv) fournir des commentaires sur le rapport d’évaluation provisoire et présenter officiellement le rapport final aux départements ministériels ainsi qu’aux autres partenaires concernés.

**10. Composition et profils des membres de la mission**

La mission sera conduite par un(e) Expert(e) international(e) et deux consultants(tes) nationaux(les), auxquels se joindra un(e) expert(e) désigné(e) par le gouvernement.

La langue de travail sera le Français.

1. *L’Expert(e) international(e)*

L’Expert(e) international(e) aura les responsabilités suivantes :

* Veiller à la coordination et à la bonne qualité du travail de l’équipe ;
* Remettre le rapport d’évaluation au PNUD dans les délais convenus.

L’Expert(e) international(e) devra justifier d’une formation universitaire (BAC+5 au moins) en matière de Gestion/politique de développement, avec des compétences avérées en matière d’évaluation.

Il/Elle doit avoir une expérience d’au moins 7 ans dans le domaine du développement et particulièrement dans l’évaluation de programmes (et surtout des programmes de coopération), ainsi que des expériences significatives dans le domaine du suivi-évaluation. Il/Elle doit avoir de bonnes connaissances en français et anglais.

La connaissance des procédures du PNUD ainsi qu’en matière d’approche participative serait un atout.

Il/Elle sera identifié/e et recruté/e par le bureau de pays du PNUD

1. *Les 2 consultants(tes) nationaux(les)* :

Les 2 consultants/tes nationaux/les auront la responsabilité de :

* Participer substantiellement aux analyses du Programme et notamment pour ce qui est des analyses relatives à la mise en œuvre des Projets/Programmes, en apportant son expérience et sa connaissance de la réalité locale en rapport avec les domaines de concentration de l’assistance du PNUD et en matière de processus participatif ;
* Participer à la rédaction du rapport d’évaluation ;
* Intégrer les commentaires pertinents des participants à la réunion de restitution et transmettre le rapport au consultant international pour finalisation et transmission au bureau de pays du PNUD.
* Apporter tout appui nécessaire à la réussite de la mission

Les 2 consultants/tes nationaux/les (senior et junior) doivent être titulaires d’un diplôme universitaire dans le domaine du développement et des sciences sociales. Ils/Elles doivent avoir une expérience prouvée de 5 ans au minimum pour le senior, dans le domaine du développement et de l’évaluation.

Ils/Elles devront avoir une connaissance et expérience en matière de préparation et de suivi évaluation des programmes, de coopération au développement et en matière d’approche participative.

Ils/Elles seront identifiés/es et désignés/s par le bureau de pays du PNUD aux Comores.

L’autre membre de l’équipe sera un expert qualifié, représentant du Gouvernement et fera partie intégrante de l’équipe de la mission avec des tâches spécifiques en rapport avec les TDRs de la mission. Cet expert sera nommé par le Ministère des Relations extérieures (MIREX).

Les membres de l’équipe devront posséder des capacités prouvées d’analyse et de rédaction. Leurs formation académique et profils devront inclure spécifiquement au moins une des disciplines suivantes :

* Sciences Economiques/Sociales ; Etudes du développement ; Développement, Gestion, suivi et évaluation des programmes et projet de développement.
* Expérience dans l’évaluation des programmes financés par les donateurs et dans l’intégration de questions transversales dans les programmes.

**11. Les sources d’information**

L’équipe d’évaluateurs disposera entre autres des sources d’information suivantes :

* Le Cadre de Coopération Pays 2015-2019, PNUD-Union des Comores ;
* Le Plan cadre de Coopération entre le SNU et l’Union des Comores (UNDAF 2015 – 2019) ;
* Le rapport de revue à parcours de l’UNDAF 2015 – 2019 ;
* Les documents de projets de mise en œuvre du CPD ;
* Les rapports d’activités et de revue des projets ;
* D’autres rapports techniques élaborés dans le cadre des projets concernés ;
* Les différentes études élaborées dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets ;
* Les rapports d’évaluation des projets.

**12. Annexe 1 : Trame du rapport d’évaluation**

1) Titre et pages de démarrage

* Nom de l’intervention d’évaluation
* Calendrier de l’évaluation et date du rapport
* Pays de l’intervention d’évaluation
* Noms et organisations des évaluateurs
* Nom de l’organisation initiant l’évaluation
* Remerciements

2) Table des matières

* Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.

3) Liste des acronymes et abréviations

4) Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)

5) Introduction

6) Description de I’ intervention

7) Etendue de l’évaluation et objectifs

8) Approche et méthodes d’évaluation

9) Analyse des données

10) Déductions et conclusions

* Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation)
* Résultats et conclusions par effet
* Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
* Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
* Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
* Conclusions globales

11) Recommandations

* Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d’évaluation)
* Recommandations par effet
* Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
* Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
* Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
* Les axes stratégiques d’orientation pour la période 2018-2019

12) Enseignement tirés

* Sous-section spécifique y compris sur le genre

13) Annexes du rapport

* TDR pour l’évaluation
* Matrice de conception d’évaluation
* Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
* Liste des documents d’aide révises
* Cadre des résultats du programme
* Tableaux de résumé des déductions